

LE DOYEN DE LA FACULTE DE SANTE SORBONNE UNIVERSITE

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,

Vu l'arrêté du 05 octobre 2015 portant création du Diplôme Universitaire ORTHODONTIE ET CHIRURGIE, modifié par les arrêtés en date du 15 décembre 2021 et du 04 juillet 2023

Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 08 janvier 2024 de la présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, Doyen de la Faculté de Santé

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2023-2024 un jury d'examen pour le Diplôme Universitaire ORTHODONTIE ET CHIRURGIE

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur SCHOUMAN Thomas (PU-PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :
Professeur BERTOLUS Chloé (PU-PH)
Docteur KERBRAT Jean-Baptiste (PU-PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la Faculté de Santé Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 24 mai 2024

Le Doyen de la faculté de Santé Sorbonne Université


Bruno RIOU